



TRAITEMENT DES EAUX

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

1. PRÉAMBULE

Sanctionnée le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une Régie de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres publics.

L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec impose par ailleurs que des règles à cet effet soient prévues au Règlement de gestion contractuelle de la Régie. Pour accompagner ce nouveau pouvoir, la Loi est aussi venue obliger les Régies à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle. Ce rapport doit être déposé lors d'une séance du conseil au moins une fois par an.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Régie en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle.

3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Politique de gestion contractuelle adoptée par la Régie en 2010 est réputée, depuis le 1^{er} janvier 2018, un règlement sur la gestion contractuelle. La Politique a été abrogée et remplacée par l'adoption, le 8 mai 2018, du Règlement 01-18 de gestion contractuelle.

La Régie a apporté une modification à son règlement de gestion contractuelle en 2022 par son règlement 03-2022 adopté le 11 octobre 2022 afin d'y ajouter les termes *Selon le seuil décrété par le ministre*.

L'adoption du Règlement sur la gestion contractuelle a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui comporte une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu du seuil décrété par le Ministre.

4. OCTROI DES CONTRATS

La Régie peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO). Il est à noter que le Règlement de gestion contractuelle de la Régie prévoit, sous certaines réserves, que la Régie peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil décrété par le Ministre et ce, de gré à gré. La Régie doit favoriser, si possible, la rotation parmi les fournisseurs potentiels.

L'estimation de la dépense du contrat à octroyer sert à déterminer le mode de sollicitation à utiliser. Lors d'une demande de prix de gré à gré, les justifications visant la transparence et la saine gestion des fonds publics doivent être présentées et des mesures doivent avoir été prévues afin de favoriser la mise en concurrence et la rotation parmi les fournisseurs potentiels.

Tel que requis par l'article 961.3 du Code municipal, la Régie publie et tient à jour, sur son site internet, la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$. De plus, tel que requis par l'article 961.4 du Code municipal, cette liste est également publiée, conformément à la loi, sur le système électronique d'appels d'offres approuvée par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics.

De plus, tel que requis par l'article 961.4 du Code municipal, la Régie publie et tient à jour, sur son site internet, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

5. MESURES

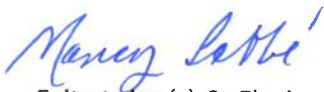
Dans le chapitre III du règlement sur la gestion contractuelle de la Régie, des mesures ont été établies concernant des situations de lobbyisme, d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, de conflits d'intérêts et de modifications d'un contrat. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faites selon le cas.

6. PLAINTE

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

7. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.



Fait et signé à St-Flavien ce 31 mars 2025

Nancy Labbé, greffière trésorière

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LOTBINIÈRE-CENTRE				
Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ au 31 décembre de chaque année lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense de plus de 25 000 \$ - (article 961,4 du Code municipal)				
Date contrat	Nom du fournisseur	Description du contrat	Montant (taxes incluses)	
2024-05-22	ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	Remplacement conduite de refoulement	21 301,22 \$	
2024-09-12	ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	Décompte progressif	31 124,92 \$	
2024-11-25	ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	Décompte progressif	122 064,40 \$	
		TOTAL Allen entrepreneur général inc. :		174 490,54 \$
2024-03-21	BRENNTAG CANADA INC.	Produits chimiques : Sulfate d'amonium	4 478,65 \$	
2024-05-09	BRENNTAG CANADA INC.	Produits chimiques : Superfloc	12 686,13 \$	
2024-09-26	BRENNTAG CANADA INC.	Produits chimiques : Superfloc	12 686,13 \$	
		TOTAL BRENNTAG CANADA INC. :		29 850,91 \$
2024-05-31	CAN EXPLORE	Tests à la fumée	8 623,13 \$	
2024-10-22	CAN EXPLORE	Alesage et nettoyage	17 798,13 \$	
2024-11-15	CAN EXPLORE	Nettoyage et colmatage	17 821,13 \$	
		TOTAL :		44 242,39 \$
2024-03-15	CHEMTRADE CHEMICAL CANADA LTD	Produits chimiques : Sulfate ferrique - u	11 182,07 \$	
2024-07-02	CHEMTRADE CHEMICAL CANADA LTD	Produits chimiques : Sulfate ferrique - é	4 104,61 \$	
2024-07-02	CHEMTRADE CHEMICAL CANADA LTD	Produits chimiques : Sulfate ferrique - u	10 002,43 \$	
2024-10-01	CHEMTRADE CHEMICAL CANADA LTD	Produits chimiques : Sulfate ferrique - é	6 070,68 \$	
2024-10-01	CHEMTRADE CHEMICAL CANADA LTD	Produits chimiques : Sulfate ferrique - u	8 036,36 \$	
		TOTAL CAN EXPLORE :		39 396,15 \$
2024-01-04	ENVIRONOR CANADA INC.	Services d'assistance	3 971,93 \$	
2024-02-20	ENVIRONOR CANADA INC.	Services d'assistance	6 850,27 \$	
2024-03-28	ENVIRONOR CANADA INC.	Services d'assistance	5 411,76 \$	
2024-04-24	ENVIRONOR CANADA INC.	Services d'assistance	4 333,99 \$	
2024-06-06	ENVIRONOR CANADA INC.	Services d'assistance	6 633,60 \$	
2024-06-18	ENVIRONOR CANADA INC.	Services d'assistance	3 719,44 \$	
2024-07-18	ENVIRONOR CANADA INC.	Services d'assistance	5 365,65 \$	
2024-08-12	ENVIRONOR CANADA INC.	Services d'assistance	6 122,88 \$	
2024-09-04	ENVIRONOR CANADA INC.	Services d'assistance	6 806,06 \$	
2024-10-04	ENVIRONOR CANADA INC.	Services d'assistance	6 636,82 \$	
2024-11-06	ENVIRONOR CANADA INC.	Produits chimiques : 1000 litres d'inhibiteur	11 836,68 \$	
		TOTAL ENVIRONOR CANADA INC. :		67 689,08 \$
2024-11-26	FERTIOR	Vidange des boues de chaud	51 138,53 \$	
		TOTAL FERTIOR :		51 138,53 \$

2024-01-01	FQM ASSURANCES	Primes d'assurances	55 838,00 \$		55 838,00 \$
		TOTAL FQM ASSURANCES :			
2024-01-22	GRAYMONT (QC) INC.	Produits chimiques : Chaux calcique	14 557,12 \$		
2024-03-18	GRAYMONT (QC) INC.	Produits chimiques : Chaux calcique	14 540,55 \$		
2024-05-12	GRAYMONT (QC) INC.	Produits chimiques : Chaux calcique	14 524,00 \$		
2024-07-07	GRAYMONT (QC) INC.	Produits chimiques : Chaux calcique	15 294,08 \$		
2024-09-02	GRAYMONT (QC) INC.	Produits chimiques : Chaux calcique	15 012,55 \$		
2024-10-17	GRAYMONT (QC) INC.	Produits chimiques : Chaux calcique	13 911,24 \$		
2024-12-04		Produits chimiques : Chaux calcique	14 515,72 \$		
		TOTAL GRAYMONT (QC) INC. :			102 355,26 \$
2024-01-10	HACH SALES & SERVICE	Réactifs de labo	4 141,46 \$		
2024-03-05	HACH SALES & SERVICE	Réactifs de labo	3 093,63 \$		
2024-06-07	HACH SALES & SERVICE	Réactifs de labo	2 321,70 \$		
2024-07-07	HACH SALES & SERVICE	Contrat maintenance	11 793,88 \$		
2024-08-29	HACH SALES & SERVICE	Réactifs de labo	5 855,46 \$		
2024-10-18	HACH SALES & SERVICE	Sonde PH	3 734,39 \$		
		TOTAL HACH SALES & SERVICE :			30 940,52 \$
2024-01-01	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	12 073,75 \$		
2024-01-31	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	10 916,65 \$		
2024-02-29	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	9 906,94 \$		
2024-03-31	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	9 127,18 \$		
2024-04-30	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	10 801,67 \$		
2024-05-31	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	23 812,93 \$		
2024-06-30	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	23 180,57 \$		
2024-07-31	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	23 697,96 \$		
2024-08-31	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	23 295,54 \$		
2024-09-30	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	21 506,07 \$		
2024-10-31	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	24 258,46 \$		
2024-11-30	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	11 761,25 \$		
2024-12-31	HYDRO EXPERTS	Services d'opérateurs	2 109,33 \$		
		TOTAL HYDRO EXPERTS :			206 448,30 \$
2024-12-31	HYDRO-QUEBEC	Électricité pour l'ensemble de la Régie	133 594,45 \$		
		TOTAL HYDRO QUÉBEC :			133 594,45 \$
2024-12-31	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	Remise gouvernementales	30 313,30 \$		
		TOTAL Ministre du Revenu du Québec :			30 313,30 \$

2024-01-19	TURCOTTE (1989) INC.	Vérification sonde de niveau + remplacement sonde - carbonate	2 494,96 \$	
2024-07-10	TURCOTTE (1989) INC.	Déplacement du skid	2 242,01 \$	
2024-07-18	TURCOTTE (1989) INC.	Réparation actuateur	6 132,20 \$	
2024-08-28	TURCOTTE (1989) INC.	Remplacer sonde niveau - bassin eaux sales - usine	3 144,85 \$	
2024-11-27	TURCOTTE (1989) INC.	Ajout d'équipements	52 210,15 \$	
		TOTAL TURCOTTE (1989) INC :		66 224,17 \$
2024-03-15	UNIVAR CANADA LTEE	Produits chimiques : Cendre de soude	8 096,24 \$	
2024-05-09	UNIVAR CANADA LTEE	Produits chimiques : Cendre de soude	8 151,56 \$	
2024-07-11	UNIVAR CANADA LTEE	Produits chimiques : Cendre de soude	8 141,51 \$	
2024-09-17	UNIVAR CANADA LTEE	Produits chimiques : Cendre de soude	8 624,21 \$	
2024-11-21	UNIVAR CANADA LTEE	Produits chimiques : Cendre de soude	8 810,10 \$	
		TOTAL UNIVAR CANADA LTEE :		41 823,62 \$
2024-02-16	WSP CANADA INC	Honor. profess. - ma	2 211,83 \$	
2024-04-05	WSP CANADA INC	Optimisation de la S	2 534,51 \$	
2024-05-07	WSP CANADA INC	Hon profess - Plan d	13 365,84 \$	
2024-05-09	WSP CANADA INC	Optimisation de la S	3 461,90 \$	
2024-06-07	WSP CANADA INC	Hon profess - Survei	4 162,89 \$	
2024-06-13	WSP CANADA INC	Hon Profess - Optimi	8 654,74 \$	
2024-07-24	WSP CANADA INC	Optimisation de la S	3 338,87 \$	
2024-07-26	WSP CANADA INC	Optimisation de la S	5 192,85 \$	
2024-08-27	WSP CANADA INC	Hon. profess. - opti	2 413,10 \$	
2024-09-06	WSP CANADA INC	Hon. profess - Plan	4 455,28 \$	
2024-09-10	WSP CANADA INC	Hon. Profess - optim	9 197,08 \$	
2024-09-18	WSP CANADA INC	Optimisation de la S	6 923,79 \$	
2024-11-18	WSP CANADA INC	Hon Profess - optimi	12 626,55 \$	
2024-12-03	WSP CANADA INC	Hon profess - Optimi	6 231,87 \$	
		TOTAL WSP CANADA INC :		84 771,10 \$
2024-03-25	XYLEM	Pompe 85hp pour PP2	59 457,02 \$	
		TOTAL XYLEM :		59 457,02 \$
		TOTAL DES FACTURES :		1 218 573,34 \$